Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_302-DE

DC_2026_302

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_302-DE

DC_2026_302

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- PA de la Chardronnais à Louvigné de Bais - cession d'un foncier au profit de la SCI Bel Orient Immo ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis des domaines en date du 19 août 2026, annexé à la présente décision ;
Vu le plan de bornage annexé à la présente décision ;

Considérant la demande porté par Sebastien Renou, propriétaire et exploitant du garage automobile Louvigné Auto Services depuis 2021 et propriétaire de la SCI Bel Orient Immo, de se porter acquéreur d'une emprise foncière d'environ 2000 m² afin d'agrandir son activité, de créer un espace de lavage, de déplacer son équipement de distribution de carburant et de sécuriser son site ;

Considérant que pour acquérir ce foncier et envisager, à termes, la création d'une zone d'artisanale à Louvigné de Bais, il est nécessaire que le garage Renou cède une partie de son foncier à Vitré Communauté ;

Considérant qu'en conséquence, la cession proposée fait l'objet d'un échange de parcelles à vocation économique entre Vitré Communauté et la SCI Bel Orient Immo ;

Considérant la parcelle cadastrée section B n° 2350, d'une surface de 1 145 m² située au sein du parc d'activités La Chardronnais à Louvigné de Bais, propriété de la SCI Bel Orient Immo objet de l'échange avec Vitré Communauté ;

Considérant que la valeur de ladite parcelle B n° 2350, a été fixée à la somme de 4,80 €/m² soit 5 469€HT (cinq mille quatre cent soixante-neuf euros hors taxe) ;

Considérant la parcelle section B n°2349 d'une surface de 2 259 m² située au sein du parc d'activités La Chardronnais à Louvigné de Bais, propriété de Vitré Communauté, objet de l'échange au profit de la SCI Bel Orient Immo lui permettant de s'agrandir ;

Considérant que la valeur de ladite parcelle B n°2349, est fixée à la somme de 20 € HT/m² soit 45 180 € HT (quarante-cinq mille cent quatre-vingt euros hors taxes) ;

Considérant qu'il convient de verser une soulte qui résulte d'une différence entre la valeur du foncier de la SCI Bel Orien Immo et la valeur du foncier de Vitré Communauté, d'un montant de 39 711 € HT (trente-neuf mille sept cent onze euros hors taxe) à la charge de la SCI Bel Orient Immo au profit de Vitré Communauté ;

Considérant les termes du protocole d'accord entre la SCI Bel Orient Immo et Vitré Communauté précisant les modalités de l'échange foncier ainsi que modalités d'accès du garage sur le domaine public ;

Il vous est proposé :
- D'approuver l'échange des parcelles entre Vitré Communauté et la SCI Bel Orient Immo ;
- D'approuver les termes du protocole d'accord précisant les modalités de l'échange foncier ainsi que les modalités d'accès du garage sur le domaine public ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_302-DE

DC_2026_302

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'approuver le versement par la SCI Bel Orient Immo, d'une soulte d'un montant de 39 711 € hors taxes, (trente-neuf mille sept cent onze euros hors taxe) au profit de Vitré Communauté ; auquel s'ajoutera la TVA ; dont le montant précis sera communiqué par le notaire, qui sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique ;
- De préciser que les frais d'acte seront à la charge de la SCI Bel Orient Immo ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant, notamment le protocole d'accord et l'acte notarié qui suivra ;

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.